

# DIRECTIVES DE L'ORIENTATION MANAGEMENT DURABLE

*du 18 janvier 2024*

## **Art. 1 Champ d'application et entrée en vigueur**

<sup>1</sup> Les présentes directives complètent le Règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en Économie d'entreprise, le Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO et le Règlement d'études des filières Bachelor de la HEG.

<sup>2</sup> Les présentes directives s'appliquent aux étudiant·e·s inscrit·e·s dans l'Orientation Management Durable avant septembre 2025.

## **Art. 2 Plan d'études-cadre**

Le plan d'études-cadre de l'Orientation Management Durable est composé de :

- Deux modules Choix d'école spécifiques à l'Orientation Management Durable.
- Deux modules à Choix Principal proposés par l'Orientation.
- Trois Modules à Choix Secondaire proposés par l'Orientation.
- Le module de Travail de Bachelor.
- Vingt-et-un modules du plan d'études-cadre de la filière Économie d'entreprise pour la formation à plein temps et vingt-deux pour la formation en emploi.

## **Art. 3 Travail de Bachelor**

Le travail de Bachelor doit porter sur un sujet en relation avec le Management Durable. Le sujet proposé par l'étudiant·e doit être validé par la direction de l'Orientation.

## **Art. 4 Semestres de la formation**

La formation propre à l'Orientation Management Durable se déroule lors des deux derniers semestres de la formation de la filière Économie d'entreprise à plein temps et en emploi. Elle se poursuit jusqu'au semestre 6 (y compris) pour la formation à plein temps et au semestre 8 (y compris) pour la formation en emploi.

## **Art. 5 Inscription**

Les inscriptions à l'Orientation Management Durable s'effectuent lors du semestre 4 pour la formation à plein temps et pour la formation en emploi, selon les modalités définies par la filière Économie d'entreprise.

## **Art. 6 Admission**

<sup>1</sup> L'admission à l'Orientation Management Durable n'est en principe pas soumise à des conditions d'admission.

<sup>2</sup> L'admission à l'Orientation peut être limitée en fonction du nombre de places de formation disponibles. Les étudiant·e·s sont accepté·e·s par ordre d'excellence.

#### **Art. 7 Sortie de l'Orientation**

<sup>1</sup> L'étudiant-e qui souhaite quitter l'Orientation Management Durable doit en faire la demande écrite par courrier ou courriel auprès du secrétariat de la filière Économie d'entreprise à la fin du semestre mais, au plus tard, dans les 10 jours suivant la diffusion des résultats.

<sup>2</sup> Dans le cas d'une sortie de l'Orientation :

- a) Les modules validés dans l'Orientation Management Durable restent alors acquis, ainsi que les ECTS qui y sont associés.
- b) En situation de remédiation, l'étudiant-e doit remédier le module spécifique à l'Orientation.
- c) En situation de répétition, l'étudiant-e peut répéter le module spécifique à l'Orientation ou le module équivalent du plan d'études-cadre de la filière Économie d'entreprise hors programme de l'Orientation. Dans les deux cas, tout nouvel échec sera définitif, une remédiation n'étant par ailleurs pas possible.

#### **Art. 8 Titre**

L'étudiant-e qui a obtenu les 180 crédits ECTS requis par le plan d'études-cadre de l'Orientation et dans le délai imparti par la réglementation, obtient le titre de « Bachelor of Science HES-SO en Economie d'entreprise avec Orientation en Management Durable ».

#### **Art. 9 Dispositions transitoires**

Les aménagements d'études arrêtés avant l'entrée en vigueur des présentes directives restent en vigueur.